



Service de documentation, des études et du rapport de la Cour de cassation

Bureau du droit comparé

---

## **Open data et décisions de justice : principes communs européens**

### **et éléments concernant l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni**

---

*Avertissement : La présente note, qui a pour objet d'apporter des éléments de réflexion ou documentaires sur la question de droit posée au SDER, ne saurait engager la Cour de cassation dans le cadre de son activité juridictionnelle.*

#### **Résumé :**

Publicité et anonymisation des décisions de justice font l'objet de principes et normes européens communs, parmi lesquels deux Directives 2003/98/CE et 2013/37/UE sont à distinguer. La sélection des décisions de justice en vue d'une publication fait l'objet d'une Recommandation n° R (95) 11 du 11 septembre 1995 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

L'examen des législations et pratiques de chacun des Etats étudiés, qui ont transposé la Directive 2013/37/EU, permet de dégager les éléments principaux suivants. L'Allemagne connaît un système public gratuit de diffusion des décisions de justice. Le Danemark envisage l'établissement d'un portail public d'accès gratuit aux décisions de justice. Les Pays-Bas, qui disposent de règles de sélection et d'anonymisation précises, assurent une diffusion publique gratuite des décisions de justice. Le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galle) présente un ensemble jurisprudentiel et législatif complexe en matière de sélection, de publication et d'anonymisation des décisions de justice.

Après un rappel des principes et normes communs européens en matière de publicité et d'anonymisation des décisions de justice (première partie), il est présenté des éléments d'intérêt propres à chaque Etat étudié sur le sujet (deuxième partie) et certaines perspectives envisagées par la Doctrine de langue anglaise au plan européen (troisième partie).

#### **Sommaire :**

**Résumé, p.1**

**PREMIERE PARTIE-Principes et normes communs en matière de publicité et d'anonymisation, p.2**

**DEUXIEME PARTIE-Eléments sur l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, p.3**

**TROISIEME PARTIE-Perspectives, p.4**

**SOURCES PRINCIPALES, p.5**

## **PREMIERE PARTIE - Principes et normes communs en matière de publicité et d'anonymisation**

### **I-Principes communs**

#### **1-Jurisprudence de la Cour EDH concernant la publicité des jugements principalement sur le fondement de l'article 6 de la Convention EDH**

-8 décembre 1983, Pretto contre Italie

-8 décembre 1983, Axen contre Allemagne

-24 novembre 1997, Szüics contre Autriche

-10 juillet 2001, Lamanna contre Autriche

-10 novembre 2005, Ramsahai contre Pays-Bas, §422 (fondement de l'article 2 de la Convention EDH), suivi d'un arrêt de Grand chambre du 15 mai 2007 (§354)

-21 septembre 2006, Moser contre Autriche

-17 janvier 2008, Biryukov contre Russie

-11 février 2010, Raza contre Bulgarie

-1<sup>er</sup> mars 2011, Welke et Bialek contre Pologne

-17 décembre 2013, Nikolova et Vandova contre Bulgarie

#### **2-Avis de la CJUE**

-6 octobre 1982, Srl CILFIT et Lanificio di Gavardo SpA contre Ministère de la Santé

#### **3-La publicité et l'anonymisation des arrêts de la Cour EDH et des arrêts de la CJUE**

##### **-La publicité des arrêts de la Cour EDH**

\*Article 44 §3 de la Convention EDH

\*Résolution du Comité des ministres du Conseil de l'Europe R (2002) 58 du 18 décembre 2002 sur la publication et la diffusion de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

\*Recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe R (2002) 13 du 18 décembre 2002 sur la publication et la diffusion dans les Etats-membres du texte de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme

\*Résolution du Parlement européen 2007/2027 (INI) du 9 juillet 2008 sur le rôle du juge national dans le système juridictionnel européen

\*Protocole n°2 à la Convention de Lugano du 30 octobre 2007 sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale

##### **-L'anonymisation des arrêts de la Cour EDH**

Articles 33 et 47 du Règlement de la Cour EDH

##### **-La publicité des arrêts de la CJUE**

Critères de publication de la jurisprudence

##### **-L'anonymisation des arrêts de la CJUE**

\*Règlement de procédure de la CJCE du 19 juin 1991

\*Règlement de procédure de la Cour de justice, notamment l'article 95 intitulé « Anonymat », tel que modifié le 25 septembre 2012, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013

## **II-Normes communes**

1-Normes non-contraignantes : Charte du G8 sur l'Open Data ; Principes directeurs de la Conférence de La Haye sur le droit international privé

2-Recommandation n° R (95) 11 du 11 septembre 1995 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe concernant la sélection, le traitement et la présentation et l'archivage des décisions de justice dans les systèmes d'information légaux

3-Directive 2003/98/EC du 17 novembre 2003 sur la réutilisation de l'information du secteur public (dite Directive « PSI »)

4-Conclusions du Conseil des Ministres de l'Union européenne invitant à l'introduction du « European Case Law Identifier » (« ECLI »), 2011 JO C 127/1

5-Directive 2013/37/EU du 26 juin 2013 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne modifiant la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public

6-Orientations 2014/C 240/1 de la Commission européenne sur les licences types recommandées, les ensembles de données et la tarification de la réutilisation des documents

## **DEUXIEME PARTIE-Eléments sur l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni**

Il convient de rappeler que les normes de transposition de la Directive 2013/37/UE par les Etats-membres sont exposées à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/NIM/?uri=CELEX:32013L0037> .

Pour les Etats étudiés, les mesures nationales d'exécution recensées sont les suivantes :

-pour l'Allemagne : Erstes Gesetz zur Änderung des Informationsweiterverwendungsgesetzes

Publication officielle: Bundesgesetzblatt Teil 1 ( BGB 1 ) ; Numéro du JO: 29; Date de publication: 2015-07-16; Page: 01162-01164

-pour le Danemark : Lov om ændring af lov om videreanvendelse af den offentlige sektors informationer Publication officielle : Lovtidende A ; Date de publication : 2014-06-03

-pour les Pays-Bas :

\*Wet hergebruik van overheidsinformatie

Publication officielle: Staatsblad (Bulletin des Lois et des Décrets royaux); Numéro du JO: 271; Date de publication: 2015-07-07

\*Wet hergebruik van overheidsinformatie

Publication officielle: Staatsblad (Bulletin des Lois et des Décrets royaux); Numéro du JO: 271; Date de publication: 2015-07-07

-pour le Royaume-Uni :

\*The Re-use of Public Sector Information Regulations 2015

Publication officielle: Her Majesty's Stationery Office (HMSO); Date de publication: 2015-06-25

\*Public Sector Information Act 2005 (Amendment) Regs 2015

Publication officielle: Gibraltar Gazette; Numéro du JO: LN106/2015; Date de publication: 2015-07-09; Page: 00516-00526

Les éléments qui suivent présentent des éléments complémentaires d'intérêt concernant chaque pays.

### **I-Allemagne**

Le recours par lequel LexXpress GmbH demandait à avoir le même accès que Juris GmbH, éditeur juridique, aux décisions formatées XML de la Cour constitutionnelle, retiré du rôle en 2015 suite à un règlement amiable, a conduit à deux décisions d'intérêt (première instance puis appel) :

-Verwaltungsgericht Karlsruhe 3 K 2289/09, 2011 (non publié)

-Verwaltungsgerichtshof Baden-Württemberg (Cour administrative d'appel), 7 mai 2013 n° 10 S 281/12, 2013 .

Cette décision a été suivie de la généralisation et la gratuité de l'accès aux décisions de justice en Allemagne à partir de 2016.

## **II-Danemark**

-Le site du Conseil judiciaire danois (Domstolsstyrelsen) évoque les projets en cours concernant un portail public d'accès en ligne gratuit : <http://www.domstol.dk/om/otherlanguages/english/transparency/publicdatabaseofjudgments/Pages/default.aspx> et <http://www.domstol.dk/om/otherlanguages/english/transparency/publicdatabaseofjudgments/Documents/Overview%20of%20current%20Danish%20e-Justice%20projects.pdf> (en anglais)

## **III-Pays-Bas**

-S. Martens, « Met Rechtspraak.nl kan de rechterlijke macht beter voldoen aan internationale verplichting tot openbaarmaking vonnissen », Trema, 2000

-Critères de sélection non législatifs, précisément énumérés sur le site [www.rechtspraak.nl](http://www.rechtspraak.nl) (en néerlandais ; version anglaise du site disponible à l'adresse [www.rechtspraak.nl/English](http://www.rechtspraak.nl/English) )

-Règles d'anonymisation publiées en néerlandais sur le site [www.rechtspraak.nl](http://www.rechtspraak.nl)

-format XML depuis 2004 (FTP puis RESTful depuis 2013)

## **IV-Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galle)**

**-Le principe de Common Law de « Open Justice in Court Proceedings », Scott v Scott [1913] AC 417, 463, Lord Atkinson, a fait l'objet d'applications récentes concernant les décisions de justice :**

\*[Mitchell v Information Commissioner](#), 2005

\*[R \(Guardian News and Media\) v City of Westminster Magistrates' Court](#) [2012] EWCA Civ 420, Toulson LJ

\*[Guardian News and Media v AB and CD](#) [2014] EWCA Crim (B1)

\*[Kennedy v Charity Commission](#) [2014] UKSC 20

### **-Sources de droit écrit**

\*[Contempt of Court Act 1981](#)

\*[Data Protection Act 1998](#)

\*[Freedom of Information Act 2000](#)

\*[Civil Procedure Rules, 5.4C](#)

\*[Criminal Procedure Rules, Part 5](#)

## **TROISIEME PARTIE-Perspectives**

### **I-Au plan technique**

\*interconnexion envisagée par le système [EUCASES](#) et [ESE-EEJP](#)

\*amélioration possible de l'accessibilité de la jurisprudence en ligne

\*universalisation envisageable de la citation ECLI (documents juridiques et Doctrine)

**II-Au plan juridique** : élaboration de nouvelles lignes directrices au plan européen sur la publication des décisions de justice

### **III-Risques évoqués**

\*critères d'anonymisation pour éviter le risque accru d'atteintes à la vie privée

\*critères de sélection pour éviter le risque que la diffusion des décisions de justice ne conduise à un surplus d'information (« information overload »)

## **SOURCES PRINCIPALES<sup>1</sup>**

### -En langue anglaise

Marc VAN OPIJNEN et al., Specialised Government Publishing: the Law Pocket and Linked Legal Data in the Netherlands, 2016

Marc VAN OPIJNEN, Implementation of ECLI – State of Play, IOS Press, 2015

Report on the Accessibility to Judicial Decisions through Publication Standards, Joint Programme between the EU and the Council of Europe « Support to the Kazakh authorities in improving the quality and efficiency of the Kazakh justice system », “England and Wales”, pp.17-27, octobre 2015

Marc VAN OPIJNEN, Court Decisions on the Internet : Development of a Legal Framework in Europe, 2014

Willibords DAVIDS et Wilhelmina THOMASSEN, Human Rights, Democracy and the Rule of Law. Liber Amicorum Luzius Wildhaber, Zurich/Sankt Gallen, Nomos, 2007

### -En langue française

Aurélien ANTOINE, Les expériences étrangères d'ouverture de l'accès aux données publiques p.81, AJDA 2016

Lucie CLUZEL METAYER, Les limites de l'open data, p.102, AJDA 2016

Jean-Marc PASTOR, L'open data sur l'ensemble des décisions des juridictions administratives, Dalloz actualité 04 mai 2016

Jean-Marc PASTOR, La République numérique ou l'open data sectoriel, p.1481, AJDA 2016

---

<sup>1</sup> Par ordre antéchronologique pour chaque rubrique.